



Renouvellement du titre de séjour

Par Erika

Bonjour madame, monsieur.

Suite a mes études de Master 2 que je viens de finir le passe moins de septembre 2012 a Strasbourg, moi et mon copain (qui est de nationalité française et avec qui j'habite depuis 15 septembre 2011), on a décidé de quitter Strasbourg et venir à Vienne 38200 afin de commencer notre recherche de travail dans cette région.

De mon arrivée à Vienne je me suis adressé à la sous-préfecture afin de me renseigner sur la procédure de renouvellement de mon titre de séjour de sorte que je puisse continuer en France pour me faire une expérience professionnelle (J'ai un titre de séjour étudiant qui était valide jusqu'à 30 novembre 2012). Le passé moins de octobre je dépose ma demande de APS au près de la préfecture de Grenoble et j'attends toujours la réponse.

Évidemment je crains une réponse négative, car malgré mes efforts ma demande de APS n'a été présentée dans le délai légal de 4 mois précédant l'expiration de mon titre de séjour (heureusement la préfecture de Grenoble n'a fait aucune remarque et ils ont accepté ma demande sans poser de questions).

Avec mon copain on se fait beaucoup de souci car un refus de la part de la préfecture pourrait basculer tous nos projets (on avait prévu de nous marier cette année 2013).

Pourriez vous m'indiquer que puis je faire dans le cas d'avoir une réponse négative? Existe il un organisme ou association à qui je puis m'adresser pour mieux me renseigner? Est ce que le fait qu'on habite ensemble depuis 1 an et 3 mois et qu'on a le projet de mariage compte pour ma situation?